

EMILE ERNAULT

Le Breton et l'Enseignement

EXTRAIT DES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DES COTES-DU-NORD



LES PRESSES BRETONNES — SAINT-BRIEUC

1935

60

LE BRETON
ET
L'ENSEIGNEMENT

Le breton et l'Enseignement

1. M. le Président Chrétien a reçu de M. H. Waquet, Président de la Société archéologique du Finistère, la lettre suivante, datée du 15 mars 1935 :

« ...Notre Société a émis récemment un vœu en faveur de la langue bretonne. Vous en trouverez le texte ci-joint. La Société polymathique du Morbihan et la Société bretonne de géographie (de Lorient) se sont toutes deux jointes à nous ; elles ont souscrit à ce même texte, et nous nous occupons, les uns et les autres, d'en saisir les parlementaires et les conseils généraux de nos départements respectifs.

« Ce serait un notable accroissement de force pour nous et un gage de plus de succès si vous vouliez consentir à imiter les deux sociétés morbihannaises. Vous remarquerez que nous avons essayé de nous tenir à l'écart de toute exagération ; nous ne prétendons pas à l'impossible et ne voulons pas avoir l'air d'imposer un programme trop précis. Notre attitude est celle que prit toujours le grand celtisant Joseph Loth. Dissipons d'abord des préjugés. Il est bien dans notre rôle à nous, sociétés d'histoire, rattachées aux études régionales, de rappeler les titres de la langue bretonne à la considération des pouvoirs publics... »

Voici ce vœu :

« La Société archéologique du Finistère, dont les statuts comportent (art. 2) l'étude de l'histoire, des idiomes et des institutions du pays,

déplorant le discrédit immérité, où, sur de simples préjugés, la langue bretonne a été jusqu'ici tenue par une administration mal renseignée,

considérant d'autre part que cette langue, dont les travaux

des linguistes révèlent de plus en plus l'étroite parenté avec la langue gauloise, fait à ce titre partie du patrimoine national de la France,

Emet le vœu que soit levé l'ostracisme dont est frappé le breton dans les écoles, où les règlements actuels en interdisent l'emploi, et que, sans compromettre en rien l'étude nécessaire du français, mais, au contraire, dans la pensée de faciliter cette étude par des comparaisons entre les deux langues, le breton reçoive dans l'enseignement public en Bretagne une place digne de son intérêt linguistique et de la valeur spirituelle qu'il représente dans la grande communauté française à titre de témoignage vivant du passé gaulois. »

2. Sur cette importante question, du breton dans l'enseignement officiel et dans l'enseignement libre, religieux ou laïque, on trouvera des renseignements du plus haut intérêt dans le *Rapport du Comité de préservation de la langue bretonne* présenté au Congrès de l'Association bretonne à Redon, le 4 juillet 1934, par M. Léon Le Berre, barde Abalor (St-Brieuc, 1935) et dans les ouvrages qui y sont cités. Voir encore les brochures de M. Mocaër, *Questions régionalistes*, Lorient 1915 : *De la nécessité d'une Culture nationale*, et *L'enseignement bilingue au Pays de Galles*, avec une préface de J. Loth ; l'article de G. Dottin dans *L'Union agricole et maritime*, Quimperlé, 10 février 1917, reproduit au *Vocabulaire français-breton*, Le Gonidec-Vallée, St-Brieuc, 1919, p. xv-xviii, etc.

J'ajouterai quelques faits, pour justifier mon vote en faveur de l'adoption du vœu proposé. Je prie mes Confrères d'excuser ce que cet exposé comportera de souvenirs personnels. Il y aura bientôt 60 ans que je plaçais devant la Société d'Emulation cette même cause : étude scientifique, culture littéraire et enseignement rationnel de la langue bretonne.

3. Nos *Mémoires* ont publié en 1877 (p. 101-118) ce travail, où je montrais quel intérêt présenterait à plusieurs points de vue : linguistique, historique, littéraire, etc., une étude approfondie

des dialectes celtiques parlés en Bretagne, et très insuffisamment explorés jusqu'alors. J'insistais sur l'urgence de cette exploration méthodique, pour pouvoir recueillir, de la bouche des vieilles gens surtout, maintes traditions locales datant d'époques diverses, et en voie de disparition rapide.

En dehors des considérations d'ordre scientifique, j'invoquais les sentiments patriotiques, en constatant que « le patriotisme français entendu à la française c'est-à-dire d'une manière large et généreuse, est parfaitement d'accord, en ceci comme en tout le reste, avec le patriotisme breton ».

Nous pouvons faire, pour une bonne part, l'histoire du français, en le comparant avec la langue des anciens Romains, dont il est une des formes modernes. Nous lisons, dans son latin, les pages écrites par le conquérant des Gaules. Sur le langage de nos ancêtres d'alors il ne reste, au contraire, qu'un petit nombre de renseignements directs, quelques-uns douteux ou obscurs ; pour nous en faire une idée, nous n'avons guère que des inductions plus ou moins plausibles, tirées de la confrontation des idiomes néo-celtiques de France, de Grande-Bretagne et d'Irlande, qui continuent le vieux celtique comme les idiomes romans perpétuent le latin parlé par César et par ses légions.

Cette vieille langue celtique, dont il nous faut si laborieusement évoquer les échos lointains, n'est, d'ailleurs, pas sans importance au point de vue du français lui-même, auquel elle a fourni un certain nombre d'éléments. Elle peut aussi aider à éclaircir des problèmes intéressant bien d'autres langues, classiques ou non ; car elle a la même origine que le latin, dont elle est la très proche parente, et que le grec, le german, le slave, l'albanais, etc., en Europe ; l'hindou, le persan, l'arménien, etc., en Asie.

4. C'est un savant allemand, Bopp, mort en 1867, qui a fondé la science linguistique, et déterminé la méthode rigoureuse et prudente qu'il faut suivre dans ce domaine, jusque-là livré presque sans défense aux divagations les plus fantaisistes. Il a écrit en allemand la première « Grammaire comparée » des

langues que nous appelons *indo-européennes*, et les Allemands *indo-germaniques* (1).

5. Dans cet immense travail pour reconstituer les traits principaux d'une langue morte depuis des milliers d'années, sans laisser d'autres documents que la foule des langages auxquels elle a donné naissance et qui sont aujourd'hui les plus répandus dans toutes les parties du monde civilisé, il fallait s'appuyer avant tout sur ceux de ces idiomes qui sont le plus anciennement attestés, ou le mieux conservés, et que des études de savants spéciaux avaient déjà rendus accessibles à la science. C'est pourquoi Bopp ne put, dans sa *Vergleichende Grammatik*, accorder qu'une place restreinte au celtique.

Cette lacune fut réparée, du moins partiellement, par un autre Allemand, Zeuss, qui publia en 1853 une Grammaire historique du celtique ancien et de ses descendants dans les deux branches encore vivantes, gaélique et bretonique.

Il l'écrivit en latin, sans doute pour se faire plus facilement comprendre des principaux intéressés, en Irlande, en Grande-Bretagne et dans notre Armorique. Puis un autre Allemand, Ebel, donna de cette géniale *Grammatica Celtica* une seconde édition, notablement corrigée et augmentée, qui parut en 1871.

Enfin, la linguistique néo-latine, domaine plus récent, dont fait partie l'histoire du français, a été exposée, pour la première fois dans son ensemble, par un quatrième Allemand, Dietz, qui a publié en sa langue une grammaire comparée de nos idiomes romans.

6. J'étais donc fondé à dire, dans le Mémoire précité, qui fut

(1) La désignation française est la moins inexacte, son second terme s'appliquant à la majorité des langues modernes d'Europe. Aryo — européen (préféré par Louis Havet) serait plus précis, aryo — représentant le rameau indo-iranien. L'essentiel est qu'on s'entende sur le fond des choses, après explication nette et loyale. *Indo-germanique* ne vaut, en lui-même, ni plus ni moins que *indo-celtique*, qui a été employé aussi et auquel le bon sens cello-latin a fait renoncer. L'illusion subjective ou « égocentrique » a contribué à faire naître dernièrement un *aryanisme* tudesque. Le vieux germanin, qui est devenu l'allemand, n'était nullement plus *aryen*, c'est-à-dire plus près de l'« indo-européen » primitif, que son parent l'« italo-celtique », qui est devenu d'un côté le français, issu du latin, et de l'autre le breton, fils du celtique de Grande-Bretagne (frère lui-même du gaulois du continent).

présenté au nom de la Société d'Emulation à la réunion des Sociétés savantes de France, en avril 1877 (p. 102) :

« Les Allemands... sont nos devanciers sur le terrain celtique comme sur le terrain roman. Sur celui-ci plusieurs de nos compatriotes les ont suivis avec courage et succès ; mais quel travail d'ensemble, quelle œuvre magistrale pouvons-nous mettre à côté de la *Grammatica Celtica* de Zeuss ?... Les Allemands nous ont donné une grammaire comparée des langues celtiques, écrite avec génie : c'est bien le moins que nous leur donnions une grammaire comparée des dialectes bretons, élaborée avec zèle et conscience. Ayons donc le courage de constater les faits qui sont à notre portée, si nous avons la faiblesse de laisser à nos voisins le privilège de les éclaircir et de les expliquer en grand. »

7. Aujourd'hui la *Grammatica Celtica* de Zeuss-Ebel a été refaite, avec d'immenses progrès, en allemand : c'est la *Vergleichende Grammatik der keltischen Sprachen*, qui a paru, de 1908 à 1913, à Göttingue ; elle fait partie de la collection grammaticale qui porte le nom de cette petite ville, siège d'une Université à bon droit célèbre : *Göttinger Sammlung indogermanischer Grammatiken*.

L'auteur n'est pas un Allemand, mais un Danois, M. Holger Pedersen, professeur de grammaire comparée et de slave à l'Université de Copenhague (maintenant Oslo). Il a dédié son œuvre à un savant allemand, Heinrich Zimmer, qui a été professeur de celtique dans plusieurs villes d'Allemagne. Et le maître de Zimmer, l'Allemand Windisch, avait enseigné cette langue à Strasbourg. Car le celtique, notre vieil idiome national, a été professé officiellement en Alsace, pendant l'annexion allemande, avant de l'être à Paris, et même chez nous, Bretons, à la Faculté de Rennes !

M. Pedersen, du reste, écrit et parle parfaitement le français ; il a fait, au Collège de France, en mai 1925, une série de leçons sur « les parentés des langues celtiques et leurs caractères généraux » ; son confrère Camille Jullian, le regretté historien des Gaulois, qui avait suivi ces conférences, s'est déclaré « émerveillé

des résultats auxquels vient d'arriver la linguistique comparée des langues celtiques » (*Revue des Etudes anciennes*, 1925, p. 228).

8. Cette branche de la linguistique, qui est de première importance pour la science de nos antiquités nationales, avait fini par forcer l'entrée de notre enseignement supérieur. Grâce, en partie, à l'influence d'un autre historien enthousiaste des Gaulois et de leurs idées religieuses, Henri Martin, une chaire de langues et de littératures celtiques fut créée au Collège de France pour H. d'Arbois de Jubainville, dont j'avais alors l'honneur d'être le secrétaire.

Celui-ci a été remplacé par un savant du Morbihan, Joseph Loth ; et ce Breton n'a pas eu de successeur !

9. Une autre institution également en dehors de l'Université française, mais dont le siège est à la Sorbonne, l'Ecole pratique des hautes-études, actif laboratoire des recherches scientifiques les plus désintéressées, avait eu, avant le Collège de France, un enseignement celtique, donné par Henri Gaidoz, fondateur de la *Revue celtique*, à laquelle je collaborais. Il me fit admettre comme élève-boursier à cette école, grâce à l'appui de Michel Bréal, le traducteur de Bopp, et l'introducteur dans notre pays de cette science nouvelle, la linguistique, qu'il enseignait au Collège de France.

Bréal ne me connaissait que par ma première publication, un tirage à part de ce mémoire de la Société d'Emulation. Il voulut bien m'écrire qu'il l'avait lu avec intérêt, et me fit venir de Saint-Brieuc où j'étais professeur à l'école Saint-Charles.

10. Etant ainsi devenu élève pour le celtique, officiellement de H. Gaidoz à l'Ecole des Hautes-Etudes, et officieusement de H. d'Arbois de Jubainville au Collège de France, j'aurais voulu présenter à la Faculté des lettres de Paris des thèses se rapportant à la linguistique celtique. Mais le doyen de cette Faculté, Himly, me répondit que de tels sujets ne pouvaient pas être agréés à la

Sorbonne, tant que cette branche de la science ne serait pas représentée dans son enseignement ; ce qui pouvait arriver, dans un avenir incertain. Il fallut donc me rabattre sur des sujets plutôt classiques, où les idiomes celtiques, et en particulier le breton, n'intervenaient que de façon accessoire.

Qui m'aurait dit alors qu'un jour je figurerais à cette même Sorbonne, non pas pour recevoir, mais pour aider à conférer le titre de docteur ès-lettres à l'auteur de deux thèses nettement et exclusivement celtiques, et même armoricaines : *Le Verbe breton* et *l'Atlas linguistique de la Basse-Bretagne* ?

11. C'est que le celtique était enfin entré dans l'enseignement supérieur officiel. On sait qu'il y a été représenté brillamment, à Rennes par J. Loth (avant sa nomination au Collège de France), puis par G. Dottin, dont la chaire est occupée aujourd'hui par mon ami et ancien justiciable Pierre Le Roux, un Breton de Pleubian (Côtes-du-Nord), qui trouva parmi les professeurs de la Sorbonne un Président du jury très compétent et bien informé sur la linguistique celtique, M. Vendryes.

Voilà donc le celtique, et spécialement le celto-breton, dûment installé dans l'enseignement public en Bretagne. A ce propos, je ne puis m'empêcher de manifester un vif regret pour le retard de la publication de cet *Atlas* breton, dont nous n'avons pu apprécier, et justement récompenser que le commencement, alors que son manuscrit est complet depuis longtemps. Le premier fascicule (contenant 100 cartes) a paru en 1924, le deuxième en 1927 ; cela traîne lamentablement, pour des raisons uniquement financières. Cette œuvre considérable, d'un intérêt scientifique permanent, réalisée avec une ampleur et une exactitude inattendues le vœu de mon vieil article *De l'urgence d'une exploration philologique en Bretagne* ; je dois aujourd'hui réclamer une autre urgence : celle de ne pas laisser tant de lumière sous le boisseau !

N'était-ce pas aussi une entreprise bien coûteuse que celle de l'*Alt-celtischer Sprachschatz*, Trésor du vieux celtique, par un Allemand, le Docteur Alfred Holder, bibliothécaire à Carlsruhe, qui m'en communiquait les épreuves, où j'ai ajouté les rappo-

ements les plus probables du breton avec le vieux celtique ? Le premier fascicule a paru à Leipzig en 1896 ; l'auteur, toujours suivi par l'imprimeur, a poussé jusqu'au bout ce travail énorme ; et, une fois arrivé à la fin des Z, il en a commencé un Supplément qu'il n'a pu terminer, étant mort à la tâche. Faudra-t-il que nous laissions toujours à l'Allemagne l'honneur d'achever de telles publications, indispensables à l'étude sérieuse de nos origines nationales ?

12. Le celtique a été aussi représenté dans l'enseignement public, à la Faculté des lettres de Poitiers. C'était un cours libre, que j'ai fait pendant 10 ans, de 1884 à 1894, *gratis pro Deo et patria* ! J'y ai eu, entre autres auditeurs, mon collègue d'alors, M. Jeanroy, le savant romaniste, aujourd'hui membre de l'Institut.

Quoique en dehors de mes fonctions professionnelles, qui avaient trait aux langues classiques, ce cours libre, porté sur le programme de nos Cours et Conférences, avait, pour les étudiants qui trouvaient le temps et le courage de le suivre, une certaine sanction : la possibilité d'obtenir une mention spéciale d'études celtiques sur le diplôme officiel de l'examen de licence. A mon grand regret, j'ai eu peu d'occasions d'accorder cette distinction honorable.

C'est que, pour avoir des chances d'être réellement profitable, un enseignement supérieur doit s'adresser à des esprits préparés à le recevoir, et déjà sommairement informés sur les matières qu'ils ont à approfondir. En voyant l'insuffisance déplorable de notions classiques presque élémentaires chez des étudiants que j'étais chargé de préparer à la licence, il m'est arrivé plus d'une fois de me dire : « Comment un élève si médiocre a-t-il pu être reçu au bachelot ? »

13. Les élèves des cours supérieurs de langue celtique devraient, tout aussi bien que ceux des langues classiques, être pourvus d'un diplôme de bachelier, témoignant qu'ils ont acquis, en cette matière, les premières connaissances indispensables.

Cela suppose, dans les lycées et collèges de Bretagne, un enseignement consciencieux du breton.

14. Il ne faut pas arrêter ici l'application de la plus simple logique. Le latin et le grec sont des langues mortes, l'anglais et l'allemand des langues étrangères ; voilà des raisons solides pour qu'on ne commence que dans l'enseignement secondaire l'étude de ces idiomes ; la connaissance n'en est, d'ailleurs, pas de première nécessité dans la vie pratique de beaucoup de Français, à qui une bonne instruction primaire peut suffire.

Mais la langue maternelle et traditionnelle des Bretons n'est ni morte, ni étrangère ; et elle n'est point du tout inutile à la formation de leur esprit, à leurs succès personnels, et à leur influence légitime dans la vie et l'honneur de la nation. Il n'est donc pas raisonnable que, dans les écoles primaires, on les prive des moyens de connaître pertinemment cet outil dont ils font usage machinalement chaque jour, de le manier avec le soin qu'il mérite, et de l'améliorer suivant leurs moyens, dans l'intérêt général. C'est ainsi qu'on fait pour le français, parlé tant bien que mal d'abord, puis étudié soigneusement. Et dans la mesure où la Bretagne est bilingue, on doit, dès le commencement de l'« éducation nationale », fournir au petit Breton les moyens de pratiquer convenablement ses deux langues.

L'existence de la langue bretonne est un fait incontestable, qui n'est reconnu officiellement que dans l'enseignement supérieur, où l'administration prétend le reléguer à jamais. Les droits et les devoirs qui résultent strictement de ce fait, pour les élèves et pour les maîtres, sont donc officiellement méconnus ou niés, dans les enseignements secondaire et primaire.

Ainsi la langue bretonne ne peut être étudiée par les jeunes Bretons que dans les écoles libres !

15. Ce n'est pas seulement un « manque à gagner » qui est, pour eux, la conséquence forcée de ce parti pris d'abstention : c'est aussi un tort positif très grave qu'on leur cause, en leur insinuant plus ou moins expressément cette erreur, que leur lan-

gage traditionnel n'est pas une langue, mais un patois informe, ne méritant aucune considération dans son propre domaine, et ne pouvant devenir, à l'occasion, qu'un sujet de dissertation érudite, qu'ils iront écouter plus tard, pour se divertir, s'ils ont du temps à perdre et le moyen de se transporter dans un grand centre universitaire.

16. Conséquence fatale d'un pareil aveuglement : ces primaires, à qui l'on a systématiquement refusé le seul moyen de bien savoir leurs deux langues, qui est de les comparer sérieusement entre elles, sortent de l'école ayant à leur disposition, non plus un patois, mais deux patois, qui ne valent pas mieux l'un que l'autre : un breton corrompu, mâtiné de français, et un français corrompu, mâtiné de breton ; horribles mélanges de deux langues belles et bonnes chacune, mais d'essence et de génie différents !

On peut voir d'édifiants spécimens de ces produits bâtards, entre autres dans le *Manuel pour l'étude du français par les Bretons*, Saint-Brieuc 1925, où je cite, p. 11, l'opinion autorisée du regretté Dottin, Doyen de la Faculté des lettres de Rennes, qui n'était pas Breton :

« Rien n'est plus profitable que l'usage de deux langues : c'est ainsi qu'on apprend à ne pas se payer de mots et à pénétrer jusqu'au fond des idées, à condition toutefois que l'usage n'en soit pas machinal et que la comparaison des deux langues éveille l'attention et la réflexion de celui qui les parle... La comparaison du français et de la langue d'oc, qui sont l'une et l'autre issues du latin, est bien moins profitable que celle du français et du celtique... Il faudrait avoir la vue singulièrement courte pour ne pas apercevoir quels avantages intellectuels tout paysan bas-breton peut tirer de cette situation privilégiée... »

17. Bien des Bretons, sortis de l'enseignement secondaire sans avoir reçu une seule leçon sur leur langue natale, ont pourtant ce sentiment vague, qu'elle a une valeur propre. Alors, n'ayant pas la moindre idée de son histoire, ni même de sa littérature, ils se mettent à la travailler au hasard, et souvent à vouloir la régler

menter chacun à sa guise ; improvisant de la linguistique sans méthode et sans expérience, ils sont exposés à tomber dans les rêveries absurdes et stériles de la celtomanie. Déplorables pertes de temps et de travail, qui ne peuvent que nuire au bon renom de la science française (1).

Telles sont, en partie du moins, les raisons pour lesquelles, afin de faire cesser tant d'abus, je voterai et conseille à mes confrères de voter le vœu qui nous est présenté par la Société archéologique de Finistère.

Emile ERNAULT,

Professeur honoraire

à la Faculté des lettres de Poitiers,

Vice-Président de la Société d'Emulation
des Côtes-du-Nord.

Dans sa réunion du 10 avril 1935, la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, après avoir entendu l'exposé ci-dessus de M. Ernault ayant pour titre « Le breton et l'Enseignement », a décidé, à l'unanimité, de s'associer au vœu émis par la Société archéologique du Finistère en faveur de la langue bretonne, vœu dont elle approuve les termes et la forme modérée.

Le Président

de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord,

E. CHRÉTIEN.

(1) Tout Breton soucieux des intérêts de sa langue fera bien de recourir à l'ouvrage de mon ami et ancien élève M. F. Vallée, secrétaire de l'Académie bretonne : *La langue bretonne en 40 leçons*, 3^e édition, Saint-Brieuc 1931. On peut voir, p. II, III et 231, 232, comment les études celtiques sont représentées dans l'enseignement de nombreux pays de l'Europe et d'Amérique. Un intérêt scientifique général s'attache à cette famille de langues qui, comme l'a dit Dottin, « a été répandue d'un bout à l'autre de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'au Pont-Euxin, et qui a même passé dans une partie de l'Asie Mineure ». — Renvoyons, enfin, aux instructives constatations et aux réflexions fort justes de M. P. Le Roux, communiquées à la dernière session du Conseil Général des Côtes-du-Nord (reproduites par le journal *La Gauche*, 2 juin 1935, p. 1).

LES PRESSES BRETONNES

SAINTE-BRIEUC
